

Arrêté N° 2022-190

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif à la « Licence Professionnelle Mention logistique et pilotage des flux, Parcours Logistique Globale », est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 21 juin 2022

La Présidente,


Nathalie DOMPNIER



Licence Professionnelle Mention logistique et pilotage des flux,
 Parcours Logistique Globale

CP VAE	Président.e de jury	Enseignant.e.s	Professionnel.le.s
VAE	OUZROUT Yacine PU	GAY Claudine MCF BAGARD Vincent Enseignant	ENTRESANGLES Laurane Ikea TALBOT Morgane Dachser France

Annexe arrêté n°2022-190